



CONSEIL PORTUAIRE du 11 AVRIL 2012

ETAIENT PRESENTS :

- **Pour le Conseil municipal**
 - M. Nicolas FLOCH Maire, Président du Conseil Portuaire
 - M. Pierre ROIGNANT membre titulaire, Conseiller délégué

- **Pour les services municipaux**
 - M. Franck BARDET Directeur des Services Techniques, membre titulaire

 - Assistait également à la séance

 - M. Laurent MERDY Agent du Port

- **Représentant les usagers au titre de la plaisance**
 - M. Charles PERROT membre titulaire
 - M. François MEVEL membre titulaire
 - M. Gérard LE DUFF membre suppléant

- **Représentant les usagers au titre des sports nautiques**
 - Pour l'école de voile
 - M. Ludovic MESSAGER membre titulaire

 - Pour le Yole club
 - M. Henri CAROFF membre titulaire

 - Représentant l'association des plaisanciers pêcheurs et sportifs de la baie de Pempoul – APPSP
 - M. Jean -Pascal GRALL, Président, membre titulaire

- **Pour la CCI de Morlaix**
 - M. Jacques JEZEQUEL membre titulaire
 - Mme Josiane FAIDY membre suppléant

M. le Président ouvre la séance à 18 h 00. Il remercie les membres du Conseil portuaire pour leur présence, présente l'ordre du jour et laisse la parole à M. Pierre ROIGNANT.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL PORTUAIRE

Pierre ROIGNANT demande aux usagers de confirmer par courrier les modifications suivantes :

Démission de M. Jean Noël MOAL membre titulaire

Membre titulaire : M. Gérard LE DUFF

Membre suppléant : Joseph DERRIEN

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 ET BUDGET PRIMITIF 2012

M. Pierre ROIGNANT présente le compte administratif 2011 et le budget primitif 2012 tels qu'ils ont été approuvés au conseil municipal du 17 février dernier et donne les modifications essentielles par rapport aux projets du 9 décembre 2011 :

- Compte administratif 2011 : + 2 130,44 € en recettes d'exploitation (recettes mouillages du centre nautique)
- Budget primitif 2012 : - 1 962,34 € en dépenses d'exploitation (report 2011)
Il donne ensuite la situation des achats prévus au Conseil portuaire du 9 décembre 2011 pour l'année 2012 :
- Bateau de l'agent du port pour un montant TTC de 5 000 € (bateau + moteur + remorque)
- Matériel nécessaire à l'entretien des mouillages (chaînes et tiges de bouées) et précise que l'amortissement du bateau débutera au 1^{er} janvier 2013.

M. Pascal GRALL signale que les tiges de bouées abîment l'étrave des bateaux, les usagers souhaitent que pour les prochains remplacements il soit trouvé un modèle de tige moins grande.

Pierre ROIGNANT prend note de l'observation et précise que leur demande sera étudiée mais que si une solution est trouvée, les tiges ne pourront être remplacées qu'au fur et à mesure de leur usure et en tenant compte des possibilités du budget.

Il laisse la parole à Franck BARDET pour présenter les projets concernant l'aire de carénage et la remise en état de la grande cale.

GRANDE CALE

Les plaisanciers demandent :

- Le remplacement d'un anneau d'amarrage en bas de la grande cale.
- si l'Agence Technique Départementale peut prêter une brosse de nettoyage à installer derrière un tracteur qui sert très peu. Une demande sera faite auprès de l'ATD.
- S'il est possible de reboucher les trous sur la cale.

M. Franck BARDET fait la remarque que des essais ont été faits et se sont révélés infructueux. Un nouvel essai pourrait être réalisé sur un ou 2 endroits de la cale.

ZONE DE CARENAGE

M. Franck BARDET présente le projet, il laisse ensuite la parole à Mme FAIDY pour qu'elle présente les tarifs du port du Blosson.

M. le Maire demande aux plaisanciers le nombre de carénages susceptibles d'être effectués sur l'année. Ils répondent que le nombre se situerait entre 10 et 15 par an.

M. le Maire interroge l'assemblée sur une possible augmentation plus significative et se pose la question sur une obligation ou non d'une aire de carénage sur la commune.

En cas de construction d'une aire de carénage les plaisanciers demandent si le carénage serait payant, la réponse est oui bien évidemment. Après cette réponse n'étant pas d'accord pour un paiement, les plaisanciers souhaitent l'abandon de ce projet.

Pour rentabiliser cet éventuel projet, M. CAROFF demande si les bateaux de pêche pourraient être carénés sur ce même lieu.

M. Franck BARDET précise que pour cela le projet devrait être beaucoup plus grand que 130 m².

Mme FAIDY précise que le port de Roscoff a été sollicité pour caréner des bateaux de pêche mais cela coûte trop cher car il faut séparer les deux types de bateaux (plaisance et pêche).

M. Pierre ROIGNANT précise que pour s'assurer de la possibilité de poursuivre dans les conditions actuelles les carénages au port de Pempoul les services de l'Etat pourraient être consultés et le règlement du port mis à jour suivant leur réponse.

La construction d'une aire de carénage à Pempoul n'est pas réaliste, l'interdiction de caréner dans le port semble inéluctable et il existe ou existera à Carantec et Roscoff, des équipements susceptibles d'accueillir les plaisanciers.

A partir de ce constat et afin de proposer un service acceptable par tous, M. le Maire propose aux plaisanciers d'étudier la faisabilité de mise en concurrence par la commune, dans le cadre d'un appel d'offres, des structures de la baie équipées d'une aire de carénage. Pour les plaisanciers titulaires d'un contrat de location de mouillage dans le port, la commune pourrait prendre une partie du coût des carénages à sa charge.

Les plaisanciers doutent que cette solution puisse intéresser car ça resterait un service payant.

M. le Maire propose d'en reparler au prochain conseil portuaire.

M. le Maire interroge la CCI sur la date d'ouverture du port du Blosson ;

Mme FAIDY répond que l'ouverture est prévue courant du mois de juin 2012, et précise que le chantier s'est bien déroulé et que le délai contractuel de 27 mois a été tenu par les entreprises.

POINT SUR LES MOUILLAGES

M. Pierre ROIGNANT précise que 15 à 16 départs sont prévus sur Roscoff et qu'il a été proposé à ces partants un contrat provisoire. Après leur départ, un titre de recettes sera émis pour la période effective de location. Il précise également que la période d'hivernage sur le terre plein se termine le 30 avril et que dès les tous premiers jours de mai des travaux de gravillonnage seront engagés sur l'aire de camping cars. Il demande donc à l'ensemble des utilisateurs du terre plein de le libérer pour le 30 avril.

M. Pierre ROIGNANT laisse la parole à M. Laurent MERDY pour faire le point sur les mouillages.

M. Laurent MERDY apporte les précisions suivantes :

- 143 contrats signés
- 8 personnes n'ont pas répondu
- 9 pour le centre nautique
- 1 pour la commune

- 1 pour le passage
- 21 disponibles
- 2 pour l'association DLM (permis bateau)
- 15 provisoires

La liste d'attente comporte 18 demandes, elle comblera en grande partie les 21 mouillages disponibles.

Un courrier de relance sera réalisé prochainement.

Pierre ROIGNANT clôture la séance à 19 h 10.

Le Maire
Président du Conseil portuaire

Nicolas FLOCH